



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Approbation des comptes de
gestion 2018 du budget principal
et des budgets annexes**

N° 002889

Question N°01 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique 7.1.1
Budgets et Compte

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002889-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception en préfecture : 06/06/2019

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable au Budget Principal, aux Budgets Annexes des PAEHM, au Budget Annexe « GEMAPI », au Budget Annexe « Hameau Agricole » ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 applicable aux Budgets Annexes « Eau » et « Assainissement » ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 et son plan de compte M43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes et donc au Budget Annexe « Transport » ;

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes de la CAHM, les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion pour le Budget Principal et les Budgets Annexes dressés par le Comptable Public, accompagnés des états des comptes de tiers.

Monsieur le rapporteur constate que les Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes listés ci-dessous ont bien été transmis avant la date limite du 1^{er} juin 2019 (article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités

Territoriales), qu'ils sont certifiés exacts dans leurs résultats par le Comptable Public, et indique qu'il convient que le Conseil communautaire entende, débâte et arrête les Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des budgets annexes.

Il soumet au Conseil Communautaire les Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes, dont les résultats d'exécution sont les suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	1 160 382,04		-1 442 045,93	113 838,48	-167 845,41
Fonctionnement	3 819 760,22	2 300 000,00	3 486 376,52	18 497,74	5 024 634,48
TOTAL I	4 980 122,26	2 300 000,00	2 044 330,59	132 336,22	4 856 789,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
23200-ZAE LA CROUZETTE-CA HERA					
Investissement	159 501,86			-159 501,86	
Fonctionnement	-52 362,57			52 362,57	
Sous-Total	107 139,29			-107 139,29	
23400-ZAE DU PUECH-CA HERAULT					
Investissement	294 558,18		-171 867,89		122 690,29
Fonctionnement	-75 051,27		19 900,22		-55 151,05
Sous-Total	219 506,91		-151 967,67		67 539,24
23500-ZAE PLEIN SUD-CA HERAULT					
Investissement	1 046 891,42		-1 046 891,42		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement			14 468,77		14 468,77
Sous-Total	1 046 891,42		-1 032 422,65		14 468,77
23600-ZAE DU PRADEL-CA HERAULT					
Investissement	-45 663,38			45 663,38	
Fonctionnement	47 000,31			-47 000,31	
Sous-Total	1 336,93			-1 336,93	
23700-PARC TECHNO-CA HERAULT M					
Investissement	-308 359,88		-6 369,32		-314 729,20
Fonctionnement					
Sous-Total	-308 359,88		-6 369,32		-314 729,20
23900-PAE LA CAPUCIERE-CA HERA					
Investissement	-2 886 583,98		4 027 225,27		1 140 641,29
Fonctionnement	-1 500,00				-1 500,00
Sous-Total	-2 888 083,98		4 027 225,27		1 139 141,29
24200-PAERM ADISSAN-CA HERAULT					
Investissement	-56 515,33				-56 515,33

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement					
Sous-Total	-56 515,33				-56 515,33
24400-PAERM L AUDACIEUX-CAHM					
Investissement	-516 075,18		119 388,55		-396 686,63
Fonctionnement	124 209,55	124 209,55			
Sous-Total	-391 865,63		119 388,55		-396 686,63
24500-PAERM LE ROUBIE-CA HERAU					
Investissement	-723 684,93				-728 257,93
Fonctionnement					
Sous-Total	-723 684,93				-728 257,93
24600-PAERM LA MEDITERRANENNE					
Investissement	-1 149 607,22		14 859,11		-1 134 748,11
Fonctionnement	297 276,83	297 276,83	2 907,87		2 907,87
Sous-Total	-852 330,39		17 756,98		-1 131 840,24
24700-HAMEAU AGR I SAINT THIBER					
Investissement	-476 309,32		106 705,20		-369 604,12

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002889-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement	-266 355,78		-80 058,06		-346 413,84
Sous-Total	-742 655,10		26 647,14		-716 017,96
24800-PAE JACQUES COEUR-CA HER					
Investissement	-33 772,25		-13 570,00		-47 342,25
Fonctionnement					
Sous-Total	-33 772,25		-13 570,00		-47 342,25
24900-PAERM LES ROCHES BLEUES-					
Investissement	-54 845,00				-54 845,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-54 845,00				-54 845,00
25000-ORDURES MENAGERES-CA HER					
Investissement	385 755,42		-86 321,42		299 434,00
Fonctionnement	385 755,42		-86 321,42		299 434,00
Sous-Total	385 755,42		-86 321,42		299 434,00
25100-ADDS-CA HERAULT MEDITER					
Investissement					

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement	23 860,00			-23 860,00	
Sous-Total	23 860,00			-23 860,00	
25400-CEMAPI-CA HLT MEDITERRAN					
Investissement			-564 373,82		-564 373,82
Fonctionnement			1 568 011,34		1 568 011,34
Sous-Total			1 003 637,52		1 003 637,52
25500-EXT PAEHM LA SOURCE- CAHM					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	-4 267 632,52	421 486,38	3 899 441,40	-132 336,22	-922 013,72
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24000-TRANSPORT-CA HERAULT MED					
Investissement	30 284,87				30 284,87

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement			1 245,00		1 245,00
Sous-Total	30 284,87		1 245,00		31 529,87
25200-CA HERAULT MEDITERRANEE-					
Investissement	-3 525 244,71		4 352 788,15		827 543,44
Fonctionnement	3 318 849,84		-1 067 489,19		2 251 360,65
Sous-Total	-206 394,87		3 285 298,96		3 078 904,09
25300-CA HERAULT MEDITERRANEE-					
Investissement	611 808,40		-877 130,34		-265 321,94
Fonctionnement	1 456 239,12		2 638 608,77		4 094 846,89
Sous-Total	2 068 046,52		1 761 478,43		3 829 524,95
TOTAL III	1 891 936,52		5 048 022,39		6 939 958,91
TOTAL I + II + III	2 604 426,26	2 721 486,38	10 991 794,38		10 874 734,26

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Oui l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
- Vu le Bureau Communautaire du 13 mai 2019
- Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

46 Pour, dont 6 procurations (Mme C. Raynaud, M. S. Frey, Mme N. Martinez, M. Y. Llopis, Mme C. Corbier, M. B. Saucerotte)
1 Abstention : M. A. Rivière

- **DE PRECISER** que le Compte de Gestion n° 25200 est celui du Budget Annexe « Assainissement » et que le n° 25300 est celui du Budget Annexe « Eau » ;
- **DE PRECISER** que les Budgets annexes des PAEHM « La Crouzette » et « Les Pradels », ainsi que le Budget annexe « ADS » ont été clôturés au 31/12/2016 par délibération de la CAHM n° 2255 du 26 juin 2017, après le vote des Comptes Administratifs 2016. Toutefois, suite à leurs dissolutions, ces 3 Comptes de Gestion 2018 ont été édités par le Comptable Public afin de retracer, en page 23, l'intégration des résultats d'investissement et de fonctionnement, par ordre non budgétaire, au budget principal, informations qui n'avaient pas encore été intégrées aux comptes de Gestion 2017.
- **DE PRECISER** que comme il n'y a eu aucune exécution comptable sur le Budget Annexe du PAEHM « Extension de la Source », qu'il n'y a pas de résultats à ce budget annexe, que le Comptable Public n'a pas transmis de Compte de Gestion 2018, il n'est pas voté de Compte de Gestion 2018 pour ce budget annexe ;
- **DE PRENDRE ACTE** des résultats d'exécution des Comptes de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes énoncés ci-dessus, établis par le Comptable de la CAHM et certifiés par le Comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- **DE DECLARER** que seul le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe « Assainissement » appelle à une observation de l'Ordonnateur formulée auprès du Comptable, à savoir que le mandat n° 234 du bordereau 32, pour un montant de 7 977,90 € a été émis au compte 458102 et qu'il a été pris en charge au compte 458101.
- **DE DECLARER** que les autres Comptes de Gestion 2018 n'appellent aucune observation ni réserve de l'Ordonnateur ;

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002889-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de dépôt en préfecture : 06/06/2019

- **D'APPROUVER** les Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes mentionnés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer les Comptes de Gestion 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes mentionnés ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002889-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 46
- Présents : 40
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Adoption des comptes
administratifs 2018 du budget
principal et des budgets annexes**

N° 002890

Question N°02 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1
Budgets et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur les comptes administratifs, présentés par le Président (article L2121-31 du CGCT) ou son représentant, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, des comptes de gestion établis par le comptable de la collectivité territoriale.

L'existence de ces deux comptes permet de les rapprocher l'un de l'autre pour vérifier d'une part la conformité des résultats de l'exercice et d'autre part que les consommations de crédits respectent bien les autorisations budgétaires votées.

Le Compte Administratif, élaboré par le Président, est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le conseil. Il fait apparaître les résultats budgétaires des exercices.

Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président doit quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et il appartient donc au Conseil

Communautaire d'élire son Président de séance pour l'examen et le vote des Comptes Administratifs

BUDGET ANNEXE PLEIN SUD :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Plein Sud » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	585 531.81 €	600 000.58 €	14 468.77 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	585 531.81 €	600 000.58 €	14 468.77 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	1 127 189.07 €	80 297.65 €	-1 046 891.42 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	1 046 891.42 €	1 046 891.42 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	1 127 189.07 €	1 127 189.07 €	0.00 €

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

L'exécution du budget principal se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	51 439 459.16 €	54 925 835.68 €	3 486 376.52 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	1 538 257.96 €	1 538 257.96 €
Résultat cumulé	51 439 459.16 €	56 464 093.64 €	5 024 634.48 €

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	16 238 891.11 €	14 796 845.18 €	-1 442 045.93 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	1 274 200.52 €	1 274 200.52 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	16 238 891.11 €	16 071 045.70 €	-167 845.41 €
Restes à réaliser de 2018	5 555 030.81 €	2 000 000.00 €	-3 555 030.81 €
Résultat cumulé	21 793 921.92 €	18 071 045.70 €	-3 722 876.22 €

BUDGET ANNEXE DU « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » :

L'exécution du budget annexe « Transport » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	3 358 717.80 €	3 359 962.80 €	1 245.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	3 358 717.80 €	3 359 962.80 €	1 245.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	30 284.87 €	30 284.87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	0.00 €	30 284.87 €	30 284.87 €
Restes à réaliser de 2018			0.00 €
Résultat cumulé	0.00 €	30 284.87 €	30 284.87 €

BUDGET ANNEXE « EAU » :

L'exécution du budget annexe « Eau » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	4 953 044.57 €	7 591 653.34 €	2 638 608.77 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	1 456 238.12 €	1 456 238.12 €
Résultat cumulé	4 953 044.57 €	9 047 891.46 €	4 094 846.89 €

Accusé de réception en préfecture
 034-243400819-20190528-002890-AP-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	4 774 022.74 €	3 896 892.40 €	-877 130.34 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	611 808.40 €	611 808.40 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	4 774 022.74 €	4 508 700.80 €	-265 321.94 €
Restes à réaliser 2018	1 773 962.93 €	0.00 €	-1 773 962.93 €
Résultat cumulé	6 547 985.67 €	4 508 700.80 €	-2 039 284.87 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :

L'exécution du budget annexe « Assainissement » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	8 673 479.35 €	7 605 990.16 €	-1 067 489.19 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	3 318 849.84 €	3 318 849.84 €
Résultat cumulé	8 673 479.35 €	10 924 840.00 €	2 251 360.65 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	8 520 927.48 €	12 873 715.63 €	4 352 788.15 €
Reports de l'exercice 2017	3 525 244.71 €	0.00 €	-3 525 244.71 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	12 046 172.19 €	12 873 715.63 €	827 543.44 €
Restes à réaliser 2018	3 038 879.24 €	39 995.86 €	-2 998 883.38 €
Résultat cumulé	15 085 051.43 €	12 913 711.49 €	-2 171 339.94 €

BUDGET ANNEXE « GEMAPI » :

L'exécution du budget annexe « GEMAPI », créé en 2018, se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	263 215.66 €	1 831 227.00 €	1 568 011.34 €
Résultat cumulé	263 215.66 €	1 831 227.00 €	1 568 011.34 €

Accusé de réception en préfecture
154 0819-20180122002 AP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	660 943.66 €	96 569.84 €	-564 373.82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	660 943.66 €	96 569.84 €	-564 373.82 €
Restes à réaliser 2018	2 257 579.94 €	1 292 935.51 €	-964 644.43 €
Résultat cumulé	2 918 523.60 €	1 389 505.35 €	-1 529 018.25 €

BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » :

L'exécution du budget annexe « Ordures Ménagères » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	19 999 360.42 €	19 913 039.00 €	-86 321.42 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	385 755.42 €	385 755.42 €
Résultat cumulé	19 999 360.42 €	20 298 794.42 €	299 434.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « LA CAPUCIERE » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « La Capucière » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	9 943 361.74 €	9 943 361.74 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	1 500.00 €	0.00 €	-1 500.00 €
Résultat cumulé	9 944 861.74 €	9 943 361.74 €	-1 500.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	10 338 298.27 €	14 365 523.54 €	4 027 225.27 €
Reports de l'exercice 2017	2 886 583.98 €	0.00 €	-2 886 583.98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	13 224 882.25 €	14 365 523.54 €	1 140 641.29 €

Accusé de réception en préfecture
 4-24340819-20190527_002890ZAP-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

BUDGET ANNEXE PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	4 241 351.30 €	4 244 259.17 €	2 907.87 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	4 241 351.30 €	4 244 259.17 €	2 907.87 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	4 401 160.11 €	4 416 019.22 €	14 859.11 €
Reports de l'exercice 2017	1 149 607.22 €	0.00 €	-1 149 607.22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	5 550 767.33 €	4 416 019.22 €	-1 134 748.11 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « LE PUECH » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Le Puech » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	1 494 831.63 €	1 514 731.85 €	19 900.22 €
Reports de l'exercice 2017	75 051.27 €	0.00 €	-75 051.27 €
Résultat cumulé	1 569 882.90 €	1 514 731.85 €	-55 151.05 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	1 623 672.98 €	1 451 805.09 €	-171 867.89 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	294 558.18 €	294 558.18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	1 623 672.98 €	1 746 363.27 €	122 690.29 €

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

BUDGET ANNEXE PAEHM « LES ROCHES BLEUES » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	54 845.00 €	0.00 €	-54 845.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	54 845.00 €	0.00 €	-54 845.00 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « LES CLAIRETTES » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Accusé de réception en préfecture
 034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	56 515.33 €	0.00 €	-56 515.33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	56 515.33 €	0.00 €	-56 515.33 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Parc Technologique » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	314 729.20 €	314 729.20 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	314 729.20 €	314 729.20 €	0.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	314 729.20 €	308 359.88 €	-6 369.32 €
Reports de l'exercice 2017	308 359.88 €	0.00 €	-308 359.88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	623 089.08 €	308 359.88 €	-314 729.20 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « L'AUDACIEUX » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « L'Audacieux » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	540 268.18 €	540 268.18 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	540 268.18 €	540 268.18 €	0.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	540 268.18 €	659 656.73 €	119 388.55 €
Reports de l'exercice 2017	516 075.18 €	0.00 €	-516 075.18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	1 056 343.36 €	659 656.73 €	-396 686.63 €

Accusé de réception en préfecture
034-24340819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

BUDGET ANNEXE PAEHM « LE ROUBIE » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Le Roubié » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	728 257.93 €	728 257.93 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	728 257.93 €	728 257.93 €	0.00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	728 257.93 €	723 684.93 €	-4 573.00 €
Reports de l'exercice 2017	723 684.93 €	0.00 €	-723 684.93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	1 451 942.86 €	723 684.93 €	-728 257.93 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « JACQUES CŒUR » :

L'exécution du budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	47 342.25 €	47 342.25 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2017	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	47 342.25 €	47 342.25 €	0.00 €

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	47 342.25 €	33 772.25 €	-13 570.00 €
Reports de l'exercice 2017	33 772.25 €	0.00 €	-33 772.25 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	81 114.50 €	33 772.25 €	-47 342.25 €

BUDGET ANNEXE PAEHM « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT THIBERY » :

L'exécution du budget annexe du « Hameau Agricole de Saint-Thibéry » se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	582 015.32 €	501 957.26 €	-80 058.06 €
Reports de l'exercice 2017	266 355.78 €	0.00 €	-266 355.78 €
Résultat cumulé	848 371.10 €	501 957.26 €	-346 413.84 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2018	501 950.62 €	608 655.82 €	106 705.20 €
Reports de l'exercice 2017	476 309.32 €	0.00 €	-476 309.32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	978 259.94 €	608 655.82 €	-369 604.12 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
M. Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
45 Pour, dont 6 procurations (Mme C. Raynaud, M. S. Frey, Mme N. Martinez, M. Y. Llopis, Mme C. Corbier, M. B. Saucerotte)
1 Abstention : M. A. Rivière

► **DE NOMMER** à la place de monsieur Gilles D'ETTORE, président de séance, monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire ;

Monsieur Gilles D'ETTORE étant sorti, conformément à

l'article L2121-14 du CGCT,
 Article de l'exécution en date du 06/06/2019
 034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Administratifs 2018 du Budget principal

► **DE CONSTATER** la tenue du débat sur les Comptes Administratifs 2018 du Budget principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée mentionnés ci-dessus ;

► **DE CONSTATER** que l'exécution budgétaire des Comptes Administratifs 2018 du Budget principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont en concordance avec les Comptes de Gestion 2018 établis par le Comptable de la CAHM et certifiés par le Comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques ;

► **DE PRENDRE ACTE ET D'ARRETER** les résultats définitifs des Comptes Administratifs 2018 du Budget principal et des Budgets Annexes tels que résumés ci-dessus

► **DE NOTER** que, conformément aux délibérations n° 1990 et 1991 du 24 octobre 2016, une comptabilité analytique a été tenue sur les Budgets Annexes « Eau » et « Assainissement », permettant d'identifier le coût de ces services par mode de gestion « REGIE », pour les opérations sur les régies, et « DELEG », pour les opérations en DSP. Le détail par mode de gestion et par chapitre est annexé aux Comptes Administratifs 2018 « Eau » et « Assainissement » ;

► **DE PRECISER** que comme il n'y a eu aucune exécution comptable sur le Budget Annexe du PAEHM « Extension de la Source », qu'il n'y a pas de résultats à ce budget annexe, que le Comptable Public n'a pas transmis de Compte de Gestion 2018, il n'est pas voté de Compte Administratif 2018

► **D'AUTORISER** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002890ZAP-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Reprise définitive des résultats de l'exercice 2018, des restes à réaliser 2018, et affectation définitive des résultats de fonctionnement, du budget principal et des budgets annexes

N° 002891

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique 7.1.1
Budgets et Compte

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation fiscale

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002891-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique,
- que par délibération n°2840 du lundi 25 mars 2019, le Conseil Communautaire a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 et des restes à réaliser 2018 et des affectations définitives des résultats de fonctionnement,
- que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de reprendre de façon définitive les résultats de

l'exercice 2018, les restes à réaliser 2018 et d'affecter les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes selon les modalités ci-après :

➤ **Budget annexe PAEHM « Plein Sud » à Tourbes**

- Conformément à la clôture au 31 décembre 2018 de ce budget annexe, selon la délibération 2742 de la CAHM du lundi 3 décembre 2018, les résultats doivent être repris au BP 2019 du budget principal :
- Résultat de fonctionnement : + 14 468,77 €
- Solde d'exécution d'investissement : 0,00 €

➤ **Budget principal de la CAHM :**

- Résultats de l'exercice 2018
- Excédent de fonctionnement du Budget Principal : + 5 024 634,48 €
- Résultat de clôture Budget annexe PAEHM « Plein Sud » à Tourbes : + 14 468,77 €
- **Résultat de clôture 2018 de fonctionnement :** + 5 039 103,25 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 167 845,41 €
- Résultat de clôture Budget annexe PAEHM « Plein Sud » à Tourbes : 0,00 €
- **Résultat de clôture 2018 d'investissement :** - 167 845,41 €
- Restes à réaliser 2018 de la section d'investissement pour 5 555 030,81 € en dépenses et pour 2 000 000,00 € en recettes
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement reporté : + 1 309 103,25 €
- Affectation à la section d'investissement : 3 730 000,00 €

➤ **Budget annexe « GEMAPI »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Excédent de fonctionnement reporté : + 1 568 011,34 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 564 373,82 €
- Restes à réaliser 2018 de la section d'investissement pour 2 257 579,94 € en dépenses et pour 1 292 935,51 € en recettes
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Affectation à la section d'investissement : 1 568 011,34 €

Accusé de réception en préfecture
 034-243400819-20190527-002891-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

➤ **Budget annexe « Eau »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Excédent de fonctionnement : + 4 094 846,89 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 265 321,94 €
- Restes à réaliser 2018 de la section d'investissement pour 1 773 962,93 € en dépenses
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement reporté : 1 454 913,00€
- Affectation à la section d'investissement : 2 639 933,89 €

➤ **Budget annexe « Assainissement »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Excédent de fonctionnement : + 2 251 360,65 €

- Solde d'exécution positif d'investissement : + 827 543,44 €
- Restes à réaliser 2018 de la section d'investissement pour 3 038 879,24€ en dépenses et pour 39 995,86€ en recettes
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Affectation à la section d'investissement : 2 251 360,65 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : - 55 151,05 €
- Solde d'exécution positif d'investissement : + 122 690,29 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 845,00 €

➤ **Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : - 1 500,00 €
- Solde d'exécution positif d'investissement : + 1 140 641,29 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 56 515,33 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Parc Technologique » à Saint-Thibéry**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 314 729,20 €

Révisé et déposé en préfecture
 034-243400819-20190527-002891-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

➤ **Budget annexe PAEHM « L'Audacieux » à Florensac**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 396 686,63 €

➤ **Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : + 2 907,87 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 134 748,11 €

- Affectation du résultat de fonctionnement
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Affectation à la section d'investissement : 2 907,87 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 728 257,93 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 47 342,25 €

➤ **Budget annexe PAEHM « Extension de la Source » à Vias**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : 0,00 €

➤ **Budget annexe « Hameau Agricole de Saint-Thibéry »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : - 346 413,84 €
- Solde d'exécution négatif d'investissement : - 369 604,12 €

➤ **Budget annexe « Ordures Ménagères »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Excédent de fonctionnement reporté : + 299 434,00 €
- Solde d'exécution d'investissement : 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
 034-243400819-20190527-002891-BF
 Date de télétransmission : 06/06/2019
 Date de réception préfecture : 06/06/2019

➤ **Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée »**

- Résultats de l'exercice 2018
- Résultat de fonctionnement reporté : + 1 245,00 €
- Solde d'exécution positif d'investissement : + 30 284,87 €

- **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- *Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,*
 - *Vu le Bureau Communautaire du 13 mai 2019*
 - *Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2018, les restes à réaliser 2018 et l'affectation définitive des résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes selon les modalités proposées ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20190527-002891-BF
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Bilan des acquisitions et cessions
foncières de la CAHM sur
l'exercice 2018**

N° 002892

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1
Budgets et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 06 Juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00289210-DE

Monsieur le vice-président rappelle que, conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil Communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif selon le même article.

Ce bilan retrace la politique foncière de la Communauté d'Agglomération traduisant ainsi sa volonté de développement économique.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération poursuit ses objectifs socio-économiques ou d'aménagement et a acquis et cédé en 2018 les terrains et/ou ensembles immobiliers dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2018.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Création d'un emploi de chargé
de mission « innovation
territoriale » au service
développement économique**

N° 002893

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6
Délibération relative à la création
d'emplois

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00289310-DE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée développe différents outils en faveur de l'économie et de l'emploi sur notre territoire notamment en lien avec le développement du très haut débit.

Il est important que la communauté d'agglomération reste attractive pour les entrepreneurs et les investisseurs dans un contexte où l'économie numérique est un domaine important de création de richesses.

Aussi, afin de maintenir l'attractivité de notre territoire, il est proposé de créer un emploi de chargé de mission « innovation territoriale » intégré dans une cellule en charge de l'innovation et de la diversification économique directement rattaché au Directeur Général Adjoint en charge de l'économie et de l'emploi.

Il ou elle aura pour mission de piloter et accompagner la transition numérique territoriale, de favoriser l'inclusion numérique dans les pratiques des entreprises dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit de la CAHM, de contribuer à l'émergence de nouvelles filières, anticiper sur les nouvelles activités susceptibles de conforter l'économie résidentielle et touristique, de soutenir la création d'applications et de

nouveaux services, de susciter l'expérimentation des services du futur (fabs labs, wokshops, participation à l'animation des incubateurs et des pépinières du territoire), de contribuer à l'émergence d'une offre de formation sur le territoire sur la transition numérique (site pilote de la Méditerranéenne) et de concevoir une politique Open Data en lien avec la Direction de la Communication.

Ainsi, aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°, ainsi que le décret n° 88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire de créer un emploi permanent de catégorie A de chargé de mission innovation territoriale à temps complet pour l'exercice des missions sus exposées.

Il est précisé, qu'en raison des spécificités et de la nature de ces fonctions et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie A au grade d'ingénieur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Vu le Bureau Communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** l'emploi de chargé de mission innovation territoriale à temps complet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à pourvoir cet emploi dans les conditions sus indiquées ;
- **DIT que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au Budget principal de l'exercice en cours ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Direction Systèmes
d'Information : création d'un
emploi de technicien de Systèmes
d'Information

N° 002894

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique 4.1.6
Délibérations relatives aux personnels
titulaires ou stagiaires : créations et
suppressions d'emplois, mise à
disposition, aménagement du temps de
travail,...

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00289410-DE

Monsieur le Président expose que dans le cadre du développement de la direction des systèmes d'information, du projet de mutualisation de cette direction avec la ville d'Agde et de l'offre de prestations aux communes membres, il est nécessaire de renforcer cette direction en créant un emploi de technicien des systèmes d'information. Ce technicien aura pour mission :

- Gestion des incidents informatiques des utilisateurs des outils des systèmes d'information,
- Création de nouveaux outils dits « ticketing ».

Ainsi, aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2, ainsi que le décret n° 88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire de créer un emploi permanent de technicien de systèmes d'information.

Monsieur le vice-Président précise qu'en raison des spécificités et de la nature de ces fonctions et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie B au grade de technicien territorial, pour une durée maximum d'un an renouvelable éventuellement une fois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** l'emploi de technicien des systèmes d'information à temps complet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à pourvoir cet emploi dans les conditions sus indiquées ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas** (Salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Modification du règlement
Compte Epargne Temps

N° 002895

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique 4.5.1
Délibérations relatives aux indemnités

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00289510-DE

Monsieur le Président rappelle que :

- Par délibération en date du 22 février 2006, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a instauré un « Compte Epargne Temps » (CET) en faveur de ses agents ;
- Par délibération en date du 15 mai 2017, la CAHM a plafonné l'indemnisation des jours épargnés comme suit :
 - 15 jours, par an et par agent pour la catégorie C
 - 12 jours, par an et par agent pour la catégorie B
 - 8 jours, par an et par agent pour la catégorie A

Monsieur le rapporteur expose que l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 modifie le seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le Compte Epargne Temps en fixant cette possibilité à partir

du 16^{ème} jour au lieu du 21^{ème} auparavant.

Il est proposé de modifier notre règlement Compte Epargne Temps dans ce sens en autorisant l'indemnisation à partir du 16^{ème} jour.

Les autres dispositions du règlement Compte Epargne Temps restent inchangées.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la modification du règlement CET annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Vu le Bureau Communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le règlement du Compte Epargne Temps comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

6 JUIN 2019

OBJET :

Evolution du régime
indemnitaire des agents de la
CAHM, part Complément
Indemnitaire Annuel (CIA)

N° 002896

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.5.1
Régime indemnitaire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20181105-Imc1D00276110-DE

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée délibérante a modifié par délibération en date du 27/03/2017 le Régime Indemnitaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de la transcription des textes réglementaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Par délibération en date du 24/09/2018, le conseil communautaire a modifié les conditions d'octroi du RIFSEEP aux agents non titulaires contractuels.

Il précise que le régime indemnitaire en application prévoit une part fixe mensuelle dite indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée à la fonction et une part variable annuelle liée à l'engagement et la manière de servir des agents appelée Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ce CIA est actuellement versé en fonction de l'assiduité des agents au regard de critères de présence. Il est proposé de modifier les modes de valorisation, de calcul et de versement du CIA.

Ainsi, la part de valorisation de l'assiduité des agents d'un montant maximum annuel à temps complet de

350,04 € versée au mois de novembre de l'exercice reste inchangée tant en son montant que son mode de calcul et de versement.

Une part supplémentaire est ajoutée qui vise à valoriser l'engagement et la mise en œuvre des capacités professionnelles des agents. Cette part sera versée au cours du mois de juin de l'exercice sauf en ce qui concerne la première année d'application en 2019 où elle sera versée au mois de novembre.

Les montants et modes de calcul seront effectués sur la base des évaluations hiérarchiques selon les tableaux suivants répartis en 3 familles de fonction :

I- Les encadrants

Cette famille regroupe les fonctions de DGS, DGA, directeur, chef de service, les responsables d'unité et chef d'équipe pour les services techniques.

Montants annuels à temps complet :

- cotation C2 : les chefs d'équipe : 300€
- cotation C1/B2 : les responsables d'unité : 350€
- cotation C1+/B1/A3 : les chefs de service : 450€
- cotation B1+/A2 : les directeurs : 550€
- cotation A1 : le DGS et les DGA : 650€

Critère 1 d'évaluation : Atteinte des objectifs

Echelle d'évaluation :

Non atteint	Partiellement atteint	Atteint
10%	50%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

Critère 2 : animer une équipe (capacité à motiver et dynamiser un collectif de travail)

Niveau d'appréciation	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Excellent
Taux de valorisation du critère	10%	35%	70%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

II- Les chargés de mission, les gestionnaires, les techniciens

Montants annuels à temps complet :

- cotation C2/B3 : les techniciens et les gestionnaires : 300€
- cotation C1/B2/A4 : les chargés de mission : 350€

Critère 1 d'évaluation : Atteinte des objectifs

Echelle d'évaluation :

Non atteint	Partiellement atteint	Atteint
10%	50%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

Critère 2 Adaptabilité et résolution des problèmes (capacité à trouver des solutions pertinentes à des problèmes professionnels complexes)

Niveau d'appréciation	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Excellent
Taux de valorisation du critère	10%	35%	70%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

III- Les agents d'exécution

Montant annuel à temps complet : - cotation C4/C3/B4 : les assistants, les assistants qualifiés, les agents et les agents qualifiés : 250€

Critère 1 : Soucis d'efficacité et de résultat (capacité à prendre en compte la finalité de son activité et à rechercher la qualité du service rendu)

Niveau d'appréciation	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Excellent
Taux de valorisation du critère	10%	35%	70%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

Critère 2 : capacité à travailler en équipe

Niveau d'appréciation	Insatisfaisant	A améliorer	Satisfaisant	Excellent
Taux de valorisation du critère	10%	35%	70%	100%

Ce critère compte pour 50% du montant annuel de référence pour la fonction considérée.

L'évaluation individuelle de chaque critère s'effectuera au cours d'un entretien professionnel avec le supérieur hiérarchique qui portera sur les résultats professionnels de l'année N-1 pour un paiement sur l'année N.

Seront concernés pour cette part du C.I.A. valorisant l'engagement et la mise en œuvre des capacités professionnelles les agents en poste au 31 décembre de l'année N-1. Il est versé aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels permanents, embauchés au titre de l'article 3.1 depuis plus de 12 mois ou bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 12 mois, à temps complet, à temps non complet t à temps partiel de droit public. Les agents occasionnels et les saisonniers ne peuvent donc y prétendre.

Le CIA fait l'objet d'un versement annuel. Son montant sera proratisé en fonction du temps de travail pour les agents à temps partiel, ou à temps non complet et en fonction du nombre de présence dans l'exercice. Ce complément n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Les autres dispositions sur le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée restent inchangées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Vu l'avis du Comité Technique réuni en date du 24 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modification du régime indemnitaire pour la part C.I.A. ;
- **DE FIXER** les modalités ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :
Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

...
- 6 JUIN 2019

OBJET :

Lancement d'une procédure de concession pour la Gestion Déléguée du Service Public de l'assainissement sur les communes de Pomérols et Pinet : approbation de principe et mise en œuvre de la procédure

N° 002897

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique 1.2.1
Délibérations relatives aux procédures de délégations de service public

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUPE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 Juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D002897/10-DE

- ✓ Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février relatif aux contrats de concession ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 actant de l'extension de sa compétence facultative pour « l'assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 17 mai 2019 ;
- ✓ Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 mai 2019 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que les communes de Pomérols et de Pinet ont conclu, en date du 1^{er} mars 2008, un contrat de concession de service public pour l'assainissement pour une durée de 12 ans et que ce contrat arrive à échéance au 28 février 2020. Le contexte dans lequel s'inscrit le renouvellement de la délégation impacte directement le périmètre de l'exercice de la compétence assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et donc celui du contrat, ainsi que la durée dans laquelle doit s'inscrire la future relation contractuelle.

En effet, la CAHM ayant pris la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2017, celle-ci doit mener une réflexion sur les modes de gestion de l'ensemble des services d'assainissement en DSP sur son territoire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2019, les services d'assainissement des communes de Pomérols et de Pinet sont caractérisés par les éléments suivants :

- 2043 abonnés
- 181 006 m³ assujettis.
- 28 082 km de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif y compris réseaux en refoulement.
- 3 postes de refoulement
- 2.57 % du taux d'impayés sur les factures de l'année précédente.

Monsieur le Rapporteur donne lecture du rapport de présentation joint en annexe qui présente les différents modes de gestion pour le service public d'assainissement des communes de Pomérols et de Pinet, établit un comparatif de ces différents modes de gestion en fonction des critères de choix usuels et présente les modalités de mise en œuvre de la procédure de concession.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le choix du mode de gestion de son service public assainissement sur les communes de Pomérols et de Pinet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique et à la propreté voirie,

Vu le Bureau communautaire réuni le 13 mai 2019,

Vu l'avis favorable de la CCSPL réunie le 17 mai 2019,

Vu l'avis favorable du CT réuni le 24 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

- **D'APPROUVER** le principe d'une gestion déléguée du service public de l'assainissement pour les communes de Pomérols et de Pinet sous la forme d'une concession ;
- **D'APPROUVER** la durée de la concession fixée à 6 ans, 4 mois et deux jours soit du 1^{er} mars 2020 au 2 juillet 2026 ;
- **D'APPROUVER** les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport sur le choix du délégataire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure prévue par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT, et de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession et entrant en vigueur le 1^{er} avril 2016 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 41

- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

~~6~~ **JUN 2019**

OBJET :

Accueil de la Villa Laurens à Agde : lancement du marché de travaux et autorisation de signature des marchés -

N° 002898

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : .Commande publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJO, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et la propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-1mc1D0028980-DE

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'intérêt intercommunal la restauration générale de la villa Laurens. Elle a ainsi engagé depuis fin 2016 l'un des plus gros chantiers de restauration de la Région Occitanie sur le monument. La fin des travaux est prévue pour 2020 ; dès le premier trimestre 2020, la villa sera ouverte au public afin de faire découvrir ce monument exceptionnel à la population et donner à voir les dernières phases du chantier relatives aux décors et finitions. La Ville d'Agde reprendra au terme du chantier possession du bâtiment et de son parc afin d'y développer un projet culturel et touristique ambitieux, à la hauteur de la singularité du monument.

En parallèle de la restauration du monument, l'aménagement du parc de la villa Laurens est programmé sur les années 2019 et 2020.

Monsieur le rapporteur expose que l'aménagement de l'accueil de la villa Laurens était prévu initialement dans le monument. Après évolution du projet, il est apparu préférable pour l'édifice d'externaliser l'accueil afin de ne pas l'impacter considérant les contraintes de circulation du public et de sécurisation des lieux. Cette demande d'externaliser l'accueil du futur équipement culturel est explicitée dans la dernière autorisation de travaux de la DRAC en date du 16 Janvier 2019.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée, conformément aux articles L 2123---1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique pour la construction de ce nouveau bâtiment, estimé à la somme de 530 000 Euros HT et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique et la propreté voirie

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour les travaux de construction d'un nouveau bâtiment dans le Parc du château Laurens à Agde
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Marché 2015-12 - Maîtrise
d'œuvre pour la restauration du
Château Laurens à Agde**

N° 002899

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique 1.6.2
Pièces constitutives et de procédure des
marchés et avenants (art. R.213165 et
R.2131-6 du CGCT)

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400849-20190527-1mc1D00289910-DE

Monsieur le rapporteur rappelle que par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château Laurens à Agde au groupement RL & ASSOCIES-EGSA –BETS AIGOIN- DET DURAND-THIERRY HELLEC pour un montant d'honoraires de 1 085 000 € HT et qu'un avenant N°2 d'un montant de 35 500 € HT a été passé afin d'assurer le suivi des problématiques de structure.

Monsieur le rapporteur expose que l'aménagement de l'accueil de la villa Laurens était prévu initialement dans l'enceinte du monument. Après évolution du projet, il est apparu préférable pour l'édifice d'externaliser l'accueil afin de ne pas impacter les contraintes de circulation du public et de sécurisation des lieux.

Considérant que la conception de ce nouveau bâtiment destiné à l'accueil, estimé à la somme de 530 000 € HT, est indissociable de la réhabilitation du château Laurens, il propose aux membres du conseil de passer un avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 51 800 € HT.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique et à la propreté voirie
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 23 mai 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre N°2015- 12 « maîtrise d'œuvre pour la restauration du château Laurens à Agde » afin d'intégrer la mission de maitrise d'œuvre relative à la construction d'un nouvel accueil pour un montant de 51 800 € HT.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer l'avenant N°3 ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Nizas (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Marché de service de
télécommunication : avenants de
prolongations aux lots 1 «
Téléphonie fixe et accès Internet
professionnel» ; lot 2»
Téléphonie mobile, voix et
données»

N° 002900

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : .Commande Publique
Rubrique dématérialisation : 1.1.1
Marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD vice-président délégué à la commande publique et la propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290010-DE

Monsieur Vice-Président rappelle qu'en date du 27 mai 2015, la Communauté d'Agglomération, a passé un marché pour les services de télécommunication avec l'entreprise ADISTA pour le lot 1 « téléphonie fixe et accès et accès internet professionnel » et avec l'entreprise ORANGE pour le lot 2 « téléphonie mobile, voix et données » et que ces marchés prennent fin en date du 26 mai 2019.

Monsieur le rapporteur expose qu'une étude a été engagée pour une optimisation du coût de ces prestations notamment à travers la constitution de groupements de commandes avec les communes du territoire et que cette démarche nécessite des délais administratifs plus importants entraînant une prolongation de 6 mois des marchés actuels

Ainsi, il propose aux membres du conseil de passer avec chacun des titulaires des marchés, un avenant afin de prolonger la durée des marchés jusqu'au 26 novembre 2019.

Il indique que ces avenants n'entraînent pas d'augmentation du prix des marchés

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les avenants avec les entreprises suivantes : ADISTA 1 « téléphonie fixe et accès et accès internet professionnel » et ORANGE pour le lot 2 « téléphonie mobile, voix et données » afin de prolonger la durée des marchés de 6 mois, soit jusqu'au 26 novembre 2019
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

6 JUIN 2019

OBJET :

Marché de téléphonie fixe et accès Internet - Convention constitutive de groupement de commande entre la CAHM et la Ville d'Agde

N° 002901

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique : 1.1.2
Pièces constitutives des marchés

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUPE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 05 Juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-jmc1D00290110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché concernant la téléphonie fixe et les accès internet arrive à terme au 26 novembre 2019 et qu'il convient de relancer une nouvelle consultation

Monsieur le Rapporteur expose que dans un souci de diminution des coûts et d'une rationalisation des dépenses publiques, la Communauté d'agglomération souhaite constituer un groupement de commande avec la ville d'Agde, le CCAS et la Caisse des écoles pour bénéficier de prix plus attractifs.

Ainsi, il propose au Conseil Communautaire de constituer un nouveau groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique

Il indique que la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisées par une convention établie par les instances délibératives qu'il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter.

Monsieur le Rapporteur précise, notamment :

- que le groupement de commande prendra fin au terme du marché,

- que la marché passé à l'issue de la consultation sera un marché à bons de commande sans minimum ni maximum qui sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois,
- que la CAHM assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant,
- que la CAHM sera chargée de signer et de notifier le marché conformément à l'article L 2113-7 du code de la commande publique,
- que chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix,
- que la Commission d'Appel d'Offres sera celle de la CAHM.

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer au groupement de commandes pour le marché de téléphonie fixe et accès internet.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique et à la propreté voirie
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** la constitution du groupement de commandes entre la CAHM, la mairie d'Agde, la Caisse des Ecoles et le CCAS de la Ville d'Agde ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la téléphonie fixe et les accès internet ;
- **DE LANCER** la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'ensemble du groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article L2124- 2 et, suivants du code de la commande publique
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 41
- Pouvoirs : 6.

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Projets d'investissement communaux – Exercice 2019 : subvention d'équipement de la CAHM attribuée aux projets communaux d'aménagements urbains et d'équipements publics

N° 002902

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Aménagement du territoire
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3
Subventions accordées par les communes et les EPCI...

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUZ **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15) **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290210-DE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé, par délibération n°1883 du 13 juin 2016, de mettre en œuvre une politique d'aide aux communes pour réaliser des aménagements et des équipements améliorant le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire, en ouvrant une enveloppe globale annuelle de 500 000 euros.

Pour l'exercice 2019, différents projets communaux ont été présentés pour une prévision de travaux en 2019 :

- sur MONTAGNAC, deuxième et dernière tranche des travaux de réhabilitation de la Grand Rue Jean Moulin : cette rue constitue l'axe central historique de la commune, reliant au Sud le plan St Thomas à l'église Saint André classée monument historique et au Nord, la place Emile Combes à l'esplanade des Platanes. La voie, classée en zone 30 est actuellement partagée par les piétons et les automobilistes. Après une première phase de travaux réalisée en 2016 sur la partie basse, l'aménagement de la partie

- haute programmée pour 2019 permettra par la pose de bornes amovibles de réserver cet axe aux piétons. Ces travaux sont estimés à 259 823,26 € HT.
- sur BESSAN, projet de requalification du centre-ville (Grand rue, places de la Promenade, place de la mairie et place Sébastopol) : la requalification a un double objectif à savoir améliorer le fonctionnement des différents usages et améliorer l'image et le paysage urbain du centre-ville. Les espaces publics concernés par le projet de réhabilitation sont structurants dans l'organisation de la ville et concentrent l'essentiel des commerces, services et équipements du centre-bourg. Ce projet est estimé à hauteur de 1 226 822 € HT.
- Sur FLORENSAC, aménagement de la place Jean Moulin : cette place relie la Place de la République à l'avenue Jean Jaurès et permet aussi la desserte du centre historique ancien par la rue Chamayou au sud et la Mairie au Nord. Cette place constitue le trait d'union entre les équipements publics et le centre économique du village comprenant tous commerces et services nombreux et variés. Ce projet vise à rendre la commune attractive économiquement et asseoir le dynamisme des commerces du cœur de ville. Le coût estimatif s'élève à 445 000 € HT.
- Sur SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS, création d'un plateau sportif comprenant un terrain multisports, un terrain de tennis et un terrain de tambourin dans le parc municipal, en lieu et place de l'ancien stade de foot : les installations sportives actuelles de la commune sont obsolètes et vétustes. La municipalité constatait une forte demande d'installations sportives sécurisées et le développement significatif de la pratique du tambourin depuis la création du club de Tambourin Saint Ponais en 2014. Non équipée à ce jour, la commune souhaite accompagner le développement de ce sport patrimonial. Ce projet de plateau sportif vise donc à accompagner le dynamisme sportif local et contribuer à l'animation du parc municipal qui avec la mairie, la Poste, la salle polyvalente, l'école en cours de construction et à terme un point multiservices, constitue le pôle central du village, lieu d'échanges et de partage. Le projet d'aménagement du plateau sportif est estimé à 148 805,40 € HT.
- Sur AUMES, aménagement du centre-bourg incluant la déviation de la RD 161E3 : ce projet permet de sécuriser et réaménager les espaces de jeux et de convivialité de l'allée des Platanes, de répondre à l'obligation de créer une accessibilité pour les transports en commun et d'augmenter les possibilités de stationnement. Il est estimé à 279 438,30 € HT.
- Sur NEZIGNAN L'EVEQUE, création d'un tiers lieu culturel : ce projet permet de renforcer l'offre culturelle sur la commune et de créer un lieu d'échanges intergénérationnel. Le projet est estimé à hauteur de 233 333,33 € HT.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire de subventionner les communes suivantes au titre du fonds de concours 2019 pour les projets d'investissement communaux :

- MONTAGNAC : 104 000 € pour la réhabilitation de la deuxième tranche de la grand Rue Jean Moulin,
- BESSAN : 125 000 € pour son projet de requalification du centre-ville,
- FLORENSAC : 125 000 € pour son projet de requalification de la place Jean Moulin,
- SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS : 13 000 € pour son projet d'aménagement d'un plateau sportif,
- AUMES : 125 000 € pour son projet d'aménagement du centre-bourg.
- NEZIGNAN L'EVEQUE : 93 333 € pour son projet de tiers lieu culturel dont 40% en 2019 et 60% en 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le règlement de l'intervention financière de la CAHM pour les projets d'investissement communaux,

Vu les projets susvisés déposés par les communes de la CAHM,

Considérant les communes financées depuis 2016

par l'intervention financière de la CAHM pour les projets d'investissement communaux,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 Mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de MONTAGNAC pour la réhabilitation de la deuxième tranche de la grand Rue Jean Moulin estimée à 259 823,26 € HT, pour un montant maximum de 40% du coût de l'opération, plafonné à 104 000 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de MONTAGNAC, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT du projet,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de BESSAN pour son projet de requalification du centre-ville estimé à 1 226 822 € HT, pour un montant maximum de 30% du coût de l'opération, plafonné à 125 000 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de BESSAN, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT du projet,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de FLORENSAC pour son projet de requalification de la Place Jean Moulin, estimé à 445 000 € HT, pour un montant maximum de 30% du coût de l'opération, plafonné à 125 000 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de FLORENSAC, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT du projet,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS pour son projet d'aménagement d'un plateau sportif estimé à 148 805,40 € HT, pour un montant maximum de 40% des coûts de l'opération, plafonné à 13 000 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de SAINT-PONS-DE-MAUCHIEN, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT de chaque projet,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de AUMES pour son projet d'aménagement du centre-bourg, estimé à 279 438,30 € HT, pour un montant maximum de 40% du coût de l'opération, plafonné à 125 000 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de AUMES, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT du projet,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune de NEZIGNAN L'EVÊQUE pour son projet de tiers lieu culturel, estimé à 233 333,33 € HT, pour un montant maximum de 40% du coût de l'opération plafonné à 93 333 €, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune de NEZIGNAN L'EVÊQUE, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80% du montant HT du projet ; 40% de cette subvention sera inscrit au budget 2019 ; les 60% restant au budget 2020.
- **DE PRELEVER** les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal à l'opération 508 « subventions d'équipement versées aux communes » ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux communes de MONTAGNAC, BESSAN, FLORENSAC, SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS, AUMES et NEZIGNAN L'EVEQUE.

*Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits
Le Président,*

LE PRESIDENT
Gilles D'ETTORE



Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Nizas (Salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6^h JUIN 2019

OBJET :

Programme d'actions 2019 avec
la Chambre d'Agriculture

N° 002903

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Agriculture
Rubrique : 7.5.2.3
Subventions accordée par les
communes et l'EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Alain VOGEL-SINGER, conseiller délégué à l'attraction de la commune

RECU EN PREFECTURE

Le 05 Juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290310-DE

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été la première intercommunalité de l'Hérault partenaire de la Chambre d'agriculture avec la signature d'une convention cadre en 2011.

Depuis, afin d'améliorer l'efficacité du travail mené avec la chambre, il a été proposé de travailler annuellement sur un programme d'actions qui s'intègre dans la convention cadre afin de préciser la répartition des rôles de chacun. Ce programme d'actions est renouvelé et délibéré annuellement.

Pour l'année 2019, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'inscrire les actions suivantes, nécessitant un cofinancement de la CAHM, pour un montant global de 12 000 € :

Synthèse du programme d'actions 2019	Mobilisation CA34	Cofinancement CAHM
Axe 2 : Accompagnement de projets de territoire		
1. Déploiement de l'agropastoralisme sur Saint-Pons-de-Mauchiens	3 j	PM
2. Accompagnement à la structuration des producteurs d'oignons doux de Lézignan (technique + promotion)	5 j	3 000 €
3. Valorisation d'une collection nationale de pêchers (Bessan)	3 j	1 800 €
Axe 5 : Développement des circuits de proximité		
4. Organisation de 5 Marchés de Producteurs de Pays	5 j	6 000 € (convention dédiée)
5. Organisation de la nuit de la Clairette	1,5 j	900 €
6. Contribution à VinoCap 2019	2 j	PM
Axe 8 : Valoriser les métiers et promouvoir l'emploi agricole		
Autres actions en cours	0,5 j	300 €
Montant de la subvention		12 000 €

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le contenu de ce programme d'actions annuel et sur la subvention de 12 000 € à allouer à la chambre d'agriculture de l'Hérault en 2019 (en fonction de la réalisation effective des actions).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à l'attractivité du territoire

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le contenu de ce programme d'actions pour l'année 2019,
- **D'ALLOUER** une subvention de 12 000 € sur ce programme à la chambre d'agriculture de l'Hérault pour l'année 2019 (en fonction de la réalisation effective des actions).
- **D'AUTORISER** M. Le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Attribution d'une subvention
pour l'organisation de la foire
aux oignons à l'Association La
Cèbe de Lézignan**

N° 002904

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Agriculture
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3
Subventions accordées par les
communes et les EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS CAUX : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAIN T THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER CAUX : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Alain VOGEL-SINGER, conseiller délégué à l'attractivité du territoire

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290410-DE

Monsieur le Conseiller délégué expose que la Cèbe de Lézignan, oignon doux, est un produit apprécié qui a une forte connotation territoriale et qui bénéficie d'une certaine notoriété. L'Association La Cèbe de Lézignan tente de fédérer les producteurs pour distinguer leur production dans un marché somme toute concurrentiel et d'organiser des actions de communication communes.

Deux temps forts ont marqué l'année 2014 :

- Le regroupement d'une dizaine de producteurs d'oignons de Lézignan la Cèbe et des communes limitrophes au sein de l'association déjà existante démontrant ainsi une volonté forte d'agir collectivement afin de faire évoluer cette plante herbacée bisannuelle.
- Le dépôt de deux marques « La Cèbe de Lézignan » et « L'oignon de Lézignan » afin de permettre de protéger l'identité du produit.

En 2016, l'association a décidé de se réapproprier la foire à l'oignon et à en assurer l'intégralité de l'organisation. L'objectif étant d'une part continuer à promouvoir et asseoir la notoriété de son produit, et

d'autre part, générer des recettes afin d'engager des démarches de reconnaissance vers une Appellation d'Origine Protégée (AOP)

Pour 2019, l'Association La Cèbe de Lézignan sollicite la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 500 € pour l'organisation de la foire aux oignons qui se déroulera le premier samedi de juillet.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la participation de la Communauté d'agglomération pour l'année 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à l'attractivité du territoire

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la subvention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'organisation de la foire aux oignons
- **D'ALLOUER** une subvention de 1500 € sur cette action pour l'année 2019 ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM au chapitre 65 – article 6574

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Attribution d'une subvention au
Comité Départemental du sport
tambourin**

N° 002905

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Equipements sportifs et culturels
Rubrique : 7.5.2.3
Subventions accordées par les
communes et l'EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJO, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Henry SANCHEZ, conseiller délégué à la prévention des risques d'inondations

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290510-DE

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que dans le cadre de la compétence optionnelle « construction aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », le Conseil communautaire a déclaré d'Intérêt communautaire le développement des animations autour du tambourin sur le territoire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'un partenariat est établi afin de faire connaître et développer l'intérêt des élèves des écoles élémentaires du territoire pour le sport tambourin, avec l'accord de l'Education Nationale. Le comité départemental de l'Hérault de Tambourin mettra à disposition de l'Education Nationale un intervenant spécialisé à travers des cycles scolaires de 7 séances de découvertes puis de perfectionnement du sport- Tambourin par classe dans les écoles élémentaires de la CAHM (Florensac, Pinet, Vias, Nézigian l'Evêque, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Nizas)

Il précise que le coût de cette action s'élève à la somme de 4 800 euros et la participation de la CAHM sera versée sous forme de subvention au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à la prévention des risques d'inondation

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de développer l'activité du Tambourin sur le territoire intercommunal.
- **D'ALLOUER** une subvention de 4 800 € au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin pour l'année 2019 ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM au chapitre 65 – article 6574

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas** (Salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

...
- 6 JUIN 2019

OBJET :

Subventions versées à la ville
d'Agde, ville de Montagnac et
aux associations dans le cadre du
CISPDR Hérault Méditerranée.

N° 002906

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Politique de la Ville
Rubrique : 7.5.2.3
Subventions accordées par l'EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290610-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR), est chargé de la mise en œuvre des actions prévues par les 4 axes de la Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016/2020.

Dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020 portée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (CISPDR), la CAHM soutient des projets en matière de Prévention de la Délinquance notamment au travers de sa fiche action 3.1 « Plan d'action de prévention intercommunal ».

Par conséquent, le Rapporteur expose que :

1) La ville de Montagnac a sollicité la CAHM dans le cadre du CISPDR afin de contribuer au financement de son plan communal de prévention : (actions de préventions en faveur des jeunes, lutte contre les addictions, soutien à la parentalité...).

L'objectif est de permettre une mixité sociale pour créer un rapprochement et un lien de communication entre

les personnes afin d'éviter l'isolement et lutter contre tout sorte de discrimination.

Il s'agit d'organiser une sortie pour les familles afin de renforcer la socialisation, la communication et l'autonomie pour mieux prévenir les problèmes de la cellule familiale mais aussi de rassembler les établissements scolaires afin de véhiculer une parole sur le « vivre ensemble » et la tolérance.

La participation de la CAHM pour le plan communal de prévention de **Montagnac s'élève à 1 300€.**

2) Il est proposé de recourir à l'association Episode pour la mise en place d'une permanence « Rencontre jeunes pour la prévention des addictions » assurées au sein des lycées Jean Moulin de Pézenas et Auguste Loubatières d'Agde.

En 2018, Episode a mené cette action auprès d'une trentaine de jeunes du lycée d'Agde et de Pézenas.

Pour 2019, l'objectif est de travailler en concertation avec les équipes pluridisciplinaires des deux lycées (infirmier, médecin scolaire, assistante sociale, conseiller principal d'éducation et Proviseur) pour soutenir et accompagner les personnes dépendantes.

Il s'agit d'accueillir individuellement, gratuitement et confidentiellement les élèves au sein des établissements afin de les sensibiliser aux conduites à risques (alcool et toxicomanie) en les informant sur les conséquences et en les accompagnants vers le soin.

L'action se déroulera de Janvier 2019 à Décembre 2019. Le coût de cette action est de 6645 Euros.

La participation de la CAHM pour la permanence d'**Episode s'élève à 3 000€.**

3) La ville d'Agde a sollicité la CAHM dans le cadre du CISPDR afin de contribuer à la mise en place d'une Médiation Sociale et d'une Guidance Parentale dans le quartier politique de la ville.

Cette action est assurée par l'Unité de Médiation et de Tranquillité Publique du Service Prévention-Insertion de la Maison de la Justice et du Droit d'Agde.

Il s'agit de lutter contre l'absentéisme existant au sein des établissements scolaires en lien avec la municipalité (Rappel à l'Ordre) en optant pour une approche systématique par un interlocuteur unique : le médiateur social de guidance parentale.

L'action débute à partir du 1^{er} semestre 2019.

La participation de la CAHM pour la mise en place de cette action s'élève à **5 000€** auprès de la ville d'Agde.

4) L'association France Victimes 34 qui soutient des projets de prévention, d'information et de sensibilisation des risques liés à la route auprès des jeunes pour organiser « la semaine de Sécurité Routière » au lycée Auguste Loubatières d'Agde.

Une première délibération a été votée par le Conseil Communautaire du 25/03/19 pour l'attribution d'une subvention de 600€ à l'association France Victimes 34 pour la semaine de prévention à la Sécurité Routière qui se déroule du 15 au 19 Avril 2019 au Lycée A Loubatière.

L'objet de la présente délibération est d'intégrer, compte tenu du nombre de jeunes attendus, un surplus d'heures d'intervention lors de la semaine de prévention. Il s'agit de compléter les conférences de prévention données au sein du lycée par l'association avec le visionnage de témoignages d'accidentés de la route.

La participation supplémentaire de la CAHM pour l'organisation de cette action avec l'association France Victimes 34 s'élève à **900€.**

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les participations de la CAHM à ces projets en matière d'actions de prévention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à verser :
 - une subvention d'un montant de 1 300 € à la ville de Montagnac
 - une subvention d'un montant de 5000 € à la ville d'Agde
 - une subvention d'un montant de 3000 € à l'association Episode
 - une subvention d'un montant de 900 € à l'association France Victimes 34
- **DE PRÉCISER** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Vitrophanie : autorisation de signature d'une convention partenariale CAHM-propriétaires de locaux commerciaux dans le quartier prioritaire Politique de la Ville / NPNRU et prioritairement dans la rue Jean Roger et la rue de l'Amour.

N° 002907

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Aménagement du territoire
Rubrique dématérialisation : 8.5
Politique de la ville

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES
AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE
AUMES : M. Jean-Marie AT
BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS
CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS
CAUX : Mme Catherine RASIGADE
CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ
FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF
LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA
MONTAGNAC : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT
NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYAUX
NIZAS : M. Daniel RENAUD
PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE
PINET : M. Gérard BARRAU
POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE
PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE
SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU
ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL
TOURBES : M. Christian JANTEL
VIAS : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT
BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER
CAUX : M. Jean MARTINEZ
NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE
FLORENSAC : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF
MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD
VIAS : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU Conseiller délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290710-DE

Monsieur le Conseiller délégué expose que dans le cadre des conclusions d'études du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde, la désertification des commerces du centre-ville d'Agde a été diagnostiquée.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a alors envisagé de mettre en place prioritairement, rue Jean Roger et rue de l'Amour (rues avec le plus de rez-de-chaussée commerciaux fermés), une opération de vitrophanie qui consiste en l'habillage d'une vingtaine de vitrines commerciales inoccupées, par un adhésif représentant des éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables d'Agde.

L'objectif est de redynamiser les rues situées dans le quartier relevant de la politique de la ville et du périmètre ANRU et d'enclencher une reprise de l'activité commerciale sur le centre-ville d'Agde.

Pour les besoins liés à ce dispositif, l'utilisation à titre gracieux de vitrines de cellules commerciales privées vacantes est requise.

Une convention entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les propriétaires volontaires de locaux commerciaux des rues concernées définira les conditions d'utilisation des vitrines commerciales comme support de vitrophanie.

Cette action fait partie intégrante des études générales de communication cofinancées par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration à hauteur de 50 % pour un montant de 10 000 €, soit un budget total requis pour l'opération vitrophanie dans la rue Jean Roger et rue de l'Amour de 20 000€ : 10 000€ ANRU et 10 000€ CAHM.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à la politique de la Ville

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

...

OBJET :

Autorisation de signature de la convention tripartite entre Action Logement, la CAHM et la ville d'Agde.

N° 002908

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Politique de la Ville
Rubrique : 1.3.2
Conventions et avenants signés

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290811-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en date du 29 octobre 2018, Action Logement, a signé la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » d'Agde fixant son engagement financier dans la rénovation immobilière du centre-ville d'Agde.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Il convient aujourd'hui de définir par une convention immobilière, les conditions d'une intervention commune de la Ville d'Agde, de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'Action Logement pour favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville d'Agde inclus dans le périmètre ORT. Une liste d'immeubles, sur lesquels la Ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont conduit une politique de maîtrise foncière, sera annexée à la convention.

En conséquence, les membres du bureau communautaire seront invités à autoriser la signature de ladite convention, et plus généralement, tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la Ville,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Nizas (Salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Fonds de concours à la ville
d'Agde au titre de la politique de
la Ville pour l'aménagement du
Pôle culturel

N° 002909

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique : 7.8
Fonds de concours

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWER **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00290910-DE

Monsieur le vice-président rappelle que la CAHM est engagée au titre de sa compétence politique de la Ville sur des dispositifs contractuels pluriannuels spécifiques.

A ce titre, elle a été signataire d'une convention Action Cœur de Ville et est en train de finaliser la convention opérationnelle NPNRU faisant suite à la mise en œuvre du protocole de préfiguration. Dans le cadre de ces dispositifs des actions sont conduites en Maitrise d'Ouvrage de la CAHM, d'autres en Maitrise d'Ouvrage de la Ville car relevant de ses compétences propres.

Pour autant ces actions inscrites dans l'un des dispositifs précités contribuent à la mise en œuvre effective des actions s'inscrivant dans la politique de la Ville sur le quartier prioritaire du Cœur de Ville d'Agde.

Dans ce cadre a été proposé et validé par l'ensemble des partenaires un projet de création d'un Pôle Culturel sur le site de la Médiathèque d'Agde.

Au-delà d'une reconfiguration des espaces de la Médiathèque, le lieu accueillera de nouvelles activités qui faciliteront l'expression culturelle sous diverses formes (musique, danse, théâtre) et sera en particulier aménagé dans les bâtiments existants un théâtre de 220 places qui deviendra ainsi un nouveau lieu de création et de représentation, ainsi que plusieurs salles de répétition qui accueilleront notamment les associations

locales et des compagnies régionales.

Ce projet financé par l'Europe (FEDER au titre de l'ATI Urbain), l'Etat, et le Département est également inscrit au Contrat de Territoire entre la CAHM et la Région.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT
TRAVAUX	3 875 641 €
Théâtre hors démolition	2 416 700 €
Théâtre démolition	126 885 €
Médiathèque hors démolition	1 113 898 €
Médiathèque démolition	203 158 €
Réseaux et voirie	15 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	411 158 €
Théâtre (65,88%)	270 871 €
Médiathèque (34,12%)	140 287 €
TOTAL	4 286 799 €

RECETTES	Montant sollicité	%
Europe FEDER ATI volet urbain mesure 9b	593 115 €	13,83%
Etat NPNRU	875 000 €	20,41%
Etat DRAC Concours particulier restructuration des médiathèques	501 674 €	11,70%
Région Occitanie	592 291 €	13,82%
CAHM	592 291 €	13,82%
Département	275 068 €	6,42%
Ville d'Agde	857 360 €	20,00%
TOTAL	4 286 799 €	

Dans ce cadre il est proposé que la CAHM apporte un fonds de concours d'un montant maximum de 592 291 euros correspondant à 13.82% du montant HT de l'opération. Ce fonds de concours sera réparti sur les exercices 2019 et 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équipement à la commune d'Agde pour son projet de pôle culturel, estimé à 4 286 799 € HT, pour un montant maximum de 592 291 euros, soit 13,82 % du coût de l'opération, sans pour autant pouvoir dépasser la part du financement autofinancé par la commune d'Agde, ni élever le taux global d'aides au-delà du seuil de 80 % du montant HT du projet ; Ce fonds de concours sera versé sur les exercices 2019 et 2020 sur présentation du plan de financement définitif avec copies des notifications de subventions et d'un état justificatif de dépenses visé par l'ordonnateur et le comptable de la commune ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** la dépense sur les crédits à inscrire à cet effet au Budget principal ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée à la commune d'Agde

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

5 JUIN 2019

OBJET :

Garantie d'emprunt Résidence
Elise à PINET : annule et
remplace la délibération
n°002713 du 24 septembre 2018

N° 002910

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Politique de l'Habitat
Rubrique : 7.3.3
Garanties d'emprunts

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D002910I0-DE

- ✓ *Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;*
- ✓ *Vu l'article 2298 du Code civil ;*
- ✓ *Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la CAHM pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,*
- ✓ *Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2014 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à hauteur de 75% suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25% la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée – CAHM-, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;*
- ✓ *Vu le contrat de Prêt N°86160 en annexe signé entre : Un toit pour tous SA HLM ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations ;*

Monsieur le Vice-président rappelle que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 24 septembre 2018 suite à un changement de formalisme de la part de la banque.

Monsieur le Vice-président expose qu'Un Toit Pour Tous va réaliser l'opération de 7 logements locatifs sociaux « Résidence ELISE » à PINET pour cela, Un Toit Pour Tous sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de cette opération d'un montant de 789 519.00€, pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 592 139.25€. Les 25% restant seront garanti par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Article 1

L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE accorde sa garantie à hauteur de 75% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 789 519.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°86160 constitué de 4 lignes du Prêt :

- 177 080.00 € en prêt PLAI Construction
- 42 345.00 € en prêt PLAI Foncier
- 465 339.00€ en prêt PLUS Construction
- 104 755.00 € en prêt PLUS Foncier

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette garantie d'emprunt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer le contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Avenant n° 1 au programme
d'action 2019 : loyers

N° 002911

Question N°23 à l'O.J.

Réf : Politique de l'Habitat
Rubrique dématérialisation : 8.5
Habitat

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJO, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET vice-président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Bulletin Officiel des Finances Publiques publié en avril 2019 actualise les niveaux de loyer des différents dispositifs d'incitation fiscale. Pour ce qui nous concerne il s'agit du dispositif Cosse dans le cadre du conventionnement des logements de propriétaires bailleurs privés.

Par conséquent le rapporteur expose qu'afin de prendre en compte cette actualisation nationale, ainsi que l'évolution des loyers du parc libre, voici les loyers proposés sur le territoire de la CAHM pour 2019 :

**Plafonds locaux 2019 en € par m² de surface habitable fiscale
Conventionnement avec et sans travaux**

Type de loyer	Zone B1 : Agde, Portiragnes, Vias	Zone C : Les autres communes
Intermédiaire	8,88	Sans objet
Social	7,64	6,20
Très social	6,20	5,51

Pour mémoire :

La formule de calcul du loyer : Coefficient multiplicateur x plafond de loyer local

On calcule donc en premier lieu le coefficient multiplicateur : $C_m = 0,7 + (19/S)$

Le résultat est arrondi à la deuxième décimale la plus proche et ne peut excéder 1,2.

Avec :

S = Surface habitable fiscale = surface habitable + la moitié des surfaces annexes dans la limite de 8m²

Ensuite, le coefficient obtenu est multiplié par le plafond de loyer local correspondant dans le tableau ci-dessus. Ce qui donne le loyer plafond du logement.

La zone C étant considérée comme « détendue » et l'écart entre le loyer intermédiaire et le loyer libre étant insuffisant, il n'est pas cohérent de pratiquer ce type de loyer.

Le résultat ne doit pas excéder les plafonds de loyers du dispositif « louer abordable » (dispositif Cosse) rappelé ci-dessous :

Type de loyer	Zone B1 : Agde, Portiragnes, Vias	Zone C : Les autres communes
Intermédiaire	10,28	8,93
Social	7,96	7,09
Très social	6,20	5,51

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'actualisation des loyers pour 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 du programme d'action 2019 sur les loyers
- **DE FIXER** les modalités de mise en œuvre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer l'avenant ou les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes, aux services de l'Etat...

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6th JUIN 2019

OBJET :

**Autorisation de paiement des
soldes de subventions Anah /
CAHM**

N° 002912

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Politique de l'Habitat
Rubrique : 8.5
Politique de la ville, habitat, logement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'Habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D002912I0-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que les dossiers présentés ont été notifiés en 2013 et qu'ils ont été prorogés jusqu'à la fin de l'année 2018.

Pour des raisons techniques, dues à la complexité de la réhabilitation complète des immeubles, les maîtres d'ouvrages n'ont pas pu tenir leurs engagements en termes de livraisons des logements. Ils se trouvent donc hors délais pour le paiement des subventions Anah et CAHM, les pièces demandées n'ayant pu être fournies dans les temps.

Néanmoins certains éléments doivent être pris en compte :

- Ces immeubles participent aux volets urbains de l'OPAH multi-sites. Il y a donc un intérêt certain à ne pas pénaliser les investisseurs qui ont fait des efforts financiers importants pour mener à bien leurs projets.
- Les sommes allouées ont été prévues au budget et les autorisations d'engagements de l'Anah et de la CAHM avaient été attribuées dans ce sens. Il est donc cohérent de les consommer.

Les dossiers concernés pour lesquels les demandes de paiement de solde ont été déposées sont :

- **CHALABI Abdelkader** – 2 logements au 11, rue du Puits Commun à Montagnac : Les engagements pour ce dossier s'élèvent à 43703 € pour l'Anah et 4 963 € pour la CAHM. Un acompte de 13 896 € a été versé en juillet 2017 en fonction de l'avancement des travaux. La demande de solde a été transmise avant la date de forclusion mais le branchement ENEDIS n'ayant pas été effectué, le paiement n'a pu être effectif dans les temps. Aujourd'hui, toutes les pièces ont été rassemblées et les logements sont raccordés au réseau ENEDIS. Le paiement peut donc être effectué.
- **Hôtel de Grasset** – 7 logements au 20, cours Jean Jaurès à Pézenas - dossiers aux noms de **GUILLOIN Jean, MAMOU-MANI Patrick, ALI CHERIF Hélène, MARION Alexis** : les engagements pour l'ensemble de ces dossiers s'élèvent à 261 713 € pour l'Anah et 30 970 € pour la CAHM. Les demandes de paiements ont été déposées en décembre 2018. Les baux n'étant pas joints aux demandes, les paiements n'ont pas pu être instruits dans les temps. Aujourd'hui, les logements sont loués et les baux nous seront transmis d'ici juillet 2019. Nous serons alors en mesure de traiter les paiements des soldes de ces dossiers.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le paiement des soldes des subventions Anah / CAHM des dossiers mentionnés ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le paiement des soldes de subventions pour les dossiers mentionnés ci-dessus et ce, malgré le délai dépassé ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Règlement d'utilisation du fonds
favorisant la production de
logements locatifs sociaux.**

N° 002913

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : .Politique de l'Habitat.
Rubrique dématérialisation : 8.5
Habitat

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES :** M. Jean-Marie AT **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS CAUX : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAX **NIZAS :** M. Daniel RENAUD **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET :** M. Gérard BARRAU **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAIN T THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL **TOURBES :** M. Christian JANTEL **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER CAUX : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS :** Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291310-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la CAHM a décidé de dédier une enveloppe de 100 000 € émanant des versements des pénalités SRU, dont l'objectif est de faciliter la production de logements locatifs sociaux et d'hébergements dans un contexte de hausse sensible des prix du foncier et des coûts de travaux, alors même que les objectifs de production de logements sont ambitieux.

Elle constitue chaque année ce fonds alimenté par une partie des pénalités issues du non-respect des lois SRU/DALO.

Ce prélèvement financier est effectué sur les ressources fiscales des communes concernées.

Conformément à l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation :

« Lorsque la commune appartient à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour effectuer des réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux et lorsque cet établissement public est doté d'un programme local de l'habitat, la somme correspondante est versée à l'établissement public de coopération intercommunale ; en sont déduites les dépenses définies au sixième alinéa et effectivement exposées par la commune pour la réalisation de logements sociaux. Elle est utilisée pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux et, notamment dans les quartiers inscrits en contrat de ville ou dans des zones urbaines sensibles, des opérations de renouvellement et de requalification urbains.

Ainsi, la CAHM reçoit les pénalités annuelles de « base » des 6 communes SRU et l'État prélève la majoration des pénalités s'il y en a.

Dans un premier temps, la CAHM a décidé de dédier cette enveloppe à l'apport d'aides financières exceptionnelles pour la réalisation d'opérations d'acquisition-amélioration ou de réhabilitation de bâti ancien pour la création de logements sociaux. En effet, depuis des années, il était constaté que ces opérations très coûteuses ne pouvaient être réalisées car non équilibrées.

Monsieur le rapporteur expose la proposition de règlement pour l'utilisation de ce fonds :

Article 1 : Définition et Objectifs

Le but de cette action est de favoriser la rénovation de logements par les communes ou par un bailleur social dans les centres-anciens de la CAHM.

Cette subvention est accordée au logement.

L'aide consiste en une subvention accordée aux Mairies ou aux bailleurs sociaux dans les conditions précisées aux articles suivants.

Cette aide doit revêtir un caractère exceptionnel, non automatique et être considérée comme un complément des aides « classiques » de la CAHM ainsi que des aides et exonérations fiscales de l'État.

Article 2 : Périmètre

Cette aide s'applique à l'intérieur du périmètre des centres-anciens des communes de l'agglomération (périmètres dans le règlement).

Article 3 : Conditions d'attribution

⇒ Critères d'attribution :

La CAHM finance la réalisation d'opérations en cas de déséquilibre d'opération sur un programme d'acquisition-amélioration ou réhabilitation de bâti ancien réalisé en maîtrise d'ouvrage directe par la commune, par un bailleur social ou par une association agréée

⇒ Modalités:

- dépôt d'un pré dossier au moment de la faisabilité de l'opération dès que le dossier fait apparaître un déséquilibre
- dépôt d'un dossier de demande d'agrément de financement : le dossier devra comprendre les pièces suivantes : lettre de demande de subvention exceptionnelle, plan de financement, prix de revient, compte d'exploitation, montant des loyers, estimation des domaines

Article 4 : Montant et plafond de la subvention

Le montant de la subvention est fixé à 5 000 € par logement.

Le montant pourra être revu à la hausse sur décision de la commission.

Article 5 : Instance de décisions

Une commission sera constituée des :

- vice-président à l'habitat, vice-président aux finances, vice-président à l'aménagement du territoire
- au vu de l'analyse du dossier, elle donnera son avis sur l'éligibilité du programme et le montant de la subvention à accorder

Chaque dossier fera l'objet d'une décision du conseil communautaire

Article 6 : Phase de paiement

Lorsque l'ensemble des travaux sont réalisés, le demandeur remet un dossier de demande de paiement de la subvention qui comprend :

- un courrier de demande de paiement
- les factures
- un tableau reprenant les coûts hors taxe, décomposés en charge foncière, en coût de travaux et en montant des prestations intellectuelles et frais

Le versement est effectué après vérification du respect des critères d'attribution et du niveau d'intervention.

Article 7 : Prerogatives de la communauté d'agglomération

L'agglomération a seule le pouvoir de décider de l'engagement et du paiement des subventions (notamment si travaux conformes lors de la visite de conformité ou de contrôle).

Les subventions sont accordées dans la limite des crédits réservés à cet effet.

L'agglomération se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce règlement d'utilisation du fonds favorisant la production de logements locatifs sociaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le règlement ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Nizas (Salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

ATMO Occitanie -
Renouvellement de la convention
pour la surveillance de la qualité
de l'air

N° 002914

Question N°26 à l'O.J.

Réf : Transports et mobilités
Rubrique : 8.7
Transports

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJO, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

RECU EN PREFECTURE

le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D0029140-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération a décidé de s'engager dans un partenariat avec l'association ATMO Occitanie pour la mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air. ATMO Occitanie est un organisme indépendant cofinancé par l'Etat, les collectivités et les industriels.

Par conséquent, le Rapporteur expose que l'optimisation des moyens de surveillance nécessite une refonte de ladite convention.

Il indique que l'engagement financier de notre agglomération restera soumis aux règles de mutualisation adoptées par l'association et que le montant de la subvention prévisionnelle pour l'année 2019 s'élèvera à la somme de 8200 €.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le renouvellement de la convention pour la surveillance de la qualité de l'air.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** la signature de la convention avec l'association ATMO OCCITANIE pour la surveillance de la qualité de l'air ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**SMTCH - Approbation des
statuts du Syndicat Mixte des
Transports en Commun de
l'Hérault**

N° 002915

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : Transports et mobilités
Rubrique : 8.7
Transports

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D0029151-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en application des dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), ont été transférées à la Région Occitanie, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence en matière de transport interurbain, et à compter du 1^{er} septembre 2017 celle du transport scolaire.

C'est ainsi que la Région Occitanie s'est substituée au Département au sein du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault (SMTCH dit Hérault Transport).

Parallèlement, depuis la modification des statuts en 2012 suite à l'entrée du Pays de l'Or dans le syndicat, d'autres changements sont intervenus et nécessitent une modification des statuts : remplacement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau par Sète Agglopôle Méditerranée suite à la fusion, et remplacement de la Communauté d'Agglomération de Montpellier par la Montpellier Méditerranée Métropole.

Au-delà de ces modifications, la Région Occitanie propose de multiples ajustements :

- La contribution annuelle des membres : historiquement, le Département de l'Hérault prenait en charge 38 % des coûts liés au transport scolaire et les 62 % restant étant portés par les membres (Métropole de Montpellier, Pays de l'Or, Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée et Sète Agglopôle Méditerranée). Or, désormais, la Région Occitanie ne souhaite plus prendre en charge cette dépense et demande à l'ensemble des membres de financer 100% des coûts liés au transport scolaire. En contrepartie de cette suppression du principe du 62 % / 38 %, la Région Occitanie versera une compensation fixe et annuelle basée sur le budget 2018.

- La compensation liée à la perte de Versement Transport Additionnel : Dans la mesure où le SMTCH ne perçoit plus de Versement Transport Additionnel sur le ressort territorial de Sète Agglopôle Méditerranée (population désormais supérieure à 100 000 habitants et application d'un taux de Versement Transport à 1,25 % sur les 14 communes), la Région Occitanie estime le manque à gagner annuel à 1 900 000 € et souhaite que Sète Agglopôle Méditerranée prenne en charge 50 % de cette perte de recettes soit un montant annuel à compenser de 950 000 €. Les 50 % restants étant pris en charge par les autres membres au prorata du nombre de siège moins les deux sièges de Sète Agglopôle Méditerranée, montant fixé à 32 759 € pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 06

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs de la CAHM : avenant n°3 au contrat portant sur la location de 2 autobus et 2 mini bus pour la saison estivale 2019

N° 002916

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : Transports et mobilités.
Rubrique dématérialisation : 8.7
Transports

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291611-DE

- ✓ VU le code des transports ;
- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- ✓ VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- ✓ VU la délibération n°002391 en date du 13 décembre 2017 approuvant le choix du concessionnaire et autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le contrat de concession, et toutes pièces afférentes, pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec la société CARPOSTAL Agde ;
- ✓ VU le contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, notifié à la société CARPOSTAL Agde en date du 18 janvier 2018 et entré en application le 1^{er} mars 2018 ;
- ✓ VU la délibération n°002606 en date du 29 mai 2018 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de concession (article 1 : nouvelle image réseau – article 2 : mise en accessibilité PMR de 2 véhicules TAD)

- ✓ *VU la délibération n°002715 en date du 24 septembre 2018 approuvant l'avenant N°2 au contrat de concession portant sur les adaptations contractuelles sans incidence financière*
- ✓ *VU l'avis favorable de la Commission de concession de service Transport en date du 23 mai 2019*

Monsieur le Vice-Président rappelle que par contrat de concession de service public, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié la gestion et l'exploitation de son réseau de transport urbain de voyageurs CAP'BUS, à la Société CARPOSTAL-Agde, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Rapporteur expose que les parties souhaitent, pour la saison estivale 2019, apporter des adaptations relatives à la gestion du parc de véhicules de transport en période estivale afin que les deux mois d'été correspondant à la haute saison du réseau Cap'Bus déterminent le bon dimensionnement du parc de véhicules.

Ainsi, afin de permettre de rééquilibrer les ressources face aux besoins, de prévenir tout aléa d'exploitation et garantir la fiabilité des services estivaux, la Société CARPOSTAL – Agde propose de faire appel à la location de 2 autobus standard et 2 minibus petites capacités pour la durée de la saison estivale (juillet-août) et d'intégrer cette prestation, par avenant N°3 au contrat de concession.

Il indique que la location de ces véhicules engendre un surcoût financier de 15 400 € HT qui sera financé de la façon suivante : 7 700 € HT par la société Carpostal Agde et 50 % par la Communauté d'agglomération.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession et à autoriser son Président à le signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019,

Vu la Commission de la Commission de concession de service public Transport réuni le 23 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société CARPOSTAL-Agde ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux parties signataires du contrat de concession.

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Transport des scolaires sur les lignes régulières du réseau Cap'Bus Convention financière 2019 avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM.

N° 002917

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : Transports et mobilités
Rubrique : 8.7
Transports

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291711-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a transféré au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) l'organisation du transport scolaire.

Par conséquent, le Rapporteur expose qu'à ce titre et conformément à l'article 8-3 des statuts, le Syndicat mixte utilise les moyens existants des réseaux urbains pour assurer le transport des scolaires.

Il est proposé de passer une convention avec pour objet :

- de préciser les modalités d'utilisation du réseau de la CAHM à savoir l'utilisation des lignes 2 (Agde – grau d'Agde) 3 (Agde – Cap Ouest) 4 (Agde – Cap Est) et 5 (Agde – Pézenas) du réseau CAP'BUS pour le transport d'une partie des scolaires,
- de spécifier les modalités d'organisation du transport des élèves de maternelles, primaires et collèges sur la commune d'AGDE,

- de définir les relations financières entre les deux parties afin d'assurer à la CAHM une compensation financière pour l'utilisation de son réseau.

A ce titre, les modalités de calcul comprennent :

- une participation forfaitaire fixe non indexée par élève transporté sur les lignes 2,3 et 4,
- une participation forfaitaire variable indexée annuellement par élève transporté sur la ligne 5.

Pour l'année 2019, le montant de la compensation financière à encaisser par la CAHM s'élève à la somme de 179 546 € TTC.

Le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil Communautaire de passer pour l'année 2019 avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer la convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM ;

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 48

- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

**Plan pluriannuel des bassins-
versants des fleuves Orb et
Libron**

N° 002918

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique : 8.8
Environnement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme. Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'Environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291810-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI des bassins-versants de l'Orb et du Libron mettent en œuvre la compétence GeMAPI sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de l'application de cette compétence, ces EPCI ont souhaité mettre en œuvre un programme cohérent d'entretien des cours d'eau.

Par conséquent, madame le Rapporteur expose que ce programme a été élaboré par les techniciens de rivières de l'EPTB Orb-Libron, en collaboration avec leurs homologues des EPCI concernés pour l'ensemble des bassins-versants des fleuves Orb et Libron et sur une période de 10 ans, dans le but d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique et écologique des cours d'eau.

Il s'inscrit dans la continuité des programmes déjà réalisés sur le bassin. Les secteurs d'intervention correspondent aux secteurs où la collectivité estime qu'il y a un intérêt général à entretenir les berges des cours d'eau et leur ripisylve.

Trois niveaux d'actions ont été définis :

-gestion du risque : secteurs nécessitant des interventions plus ou moins régulières avec une gestion plus

drastique de la végétation répondant à des enjeux hydrauliques et au maintien de la fonctionnalité du milieu
-gestion fonctionnelle : secteurs avec une fréquence quasi semblable mais avec une intensité moindre permettant de répondre aux attentes hydrauliques mais souscrivant une meilleure expression des fonctionnalités écologiques

-non intervention contrôlée : surveillance sans intervention systématique mais laissant la possibilité d'intervenir si nécessaire

Ce plan est évalué à 158 760€HT pour la période de 10 ans.

Par ailleurs l'EPTB a fait réaliser via un prestataire le dossier loi sur l'eau autorisant les travaux et de DIG (déclaration d'intérêt général) qui permettra à la CAHM d'accéder aux propriétés riveraines et à engager de l'argent public pour financer cette gestion.

Madame le Rapporteur précise que cette démarche, bien qu'arrivant en anticipation de la stratégie GeMAPI de la CAHM, s'inscrit dans la droite ligne des opérations déjà engagées sur le territoire.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer et à émettre un avis sur l'exposé de son Rapporteur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Plan Pluriannuel d'Entretien et son dossier réglementaire
- **D'AUTORISER** le dépôt pour instruction du dossier réglementaire
- **DE PRELEVER** sur le Budget annexe GeMAPI les crédits nécessaires à l'instruction du dossier et à la réalisation de l'enquête publique afférente ;
- **D'AUTORISER** le dépôt de demandes de financements de ces interventions auprès des partenaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette démarche

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Nizas (*salle des Fêtes*), sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Actualisation du plan de
financement des épanchoirs du
Canal du Midi

N° 002919

Question N°31 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 8.8.
Environnement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUDE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS CAUX : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER CAUX : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente délégué à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D00291910-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de gestion des espaces naturels, la CAHM a déclaré d'intérêt communautaire en date du 28 juillet 2003 « l'étude et l'entretien des épanchoirs du Canal du Midi ».

Dans la continuité d'une première campagne de restauration qui s'est déroulé en 2006 et 2007, la CAHM s'est lancée dans un programme de travaux pour 3 épanchoirs, 1 situé à Portiragnes et 2 à Vias pour un montant de travaux de 640 600 € HT et 54 342 € de maîtrise d'œuvre.

L'épanchoir n 17 situé sur Portiragnes a été cofinancé par la Région par décision de la commission permanente en date du 15 12 2017.

La Région est sollicitée pour les épanchoirs numéro 10 et 11 situés sur la commune de Vias et inscrits au programme opérationnel 2018 du contrat territorial Région / CAHM.

Travaux Epanchoir 10	278 300 €	468 125 €
Travaux Epanchoir 11	189 825 €	
Maîtrise d'œuvre Tranche ferme	19 218 €	47 443 €
Mission complémentaire	3 500 €	
Tranche optionnelle pour n 10	11 132 €	
Tranche optionnelle pour n 11	7 593 €	
Coordination SPS	6 000 €	
Total	515 568 €	515 568 €

Le plan de financement est le suivant :

FNADT (convention 23 10 2018 sur les 3 épanchoirs)	20%	103 114 €
Région Occitanie	20%	103 114 €
Europe	20%	103 114 €
Autofinancement	40%	206 226 €
Total	100%	515 568 €

Ainsi, le conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux des 2 épanchoirs et du plan de financement préalablement au vote de l'assemblée régionale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Vu le Bureau communautaire en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération de restauration des 2 épanchoirs du Canal du Midi situés sur la commune de Vias
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapporter au dossier
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf et le lundi 27 mai à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Nizas (Salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 48
- Présents : 42
- Pouvoirs : 6

Date de convocation :

Mardi 21 Mai 2019

Affichage effectué le :

- 6 JUIN 2019

OBJET :

Approbation de la convention
d'objectifs avec l'association
ADENA

N° 002920

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique : 8.8
Environnement

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE représenté par Mme Véronique MOULIERES **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Yvonne KELLER, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY (est arrivé à la question 15), M. Alain LEBAUBE **AUMES** : M. Jean-Marie AT **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX **NIZAS** : M. Daniel RENAUD **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR, M. Armand RIVIERE **PINET** : M. Gérard BARRAU **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL **TOURBES** : M. Christian JANTEL **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, M. Louis BENTAJOU, M. Rémy GLOMOT, M. Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT, **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER **CAUX** : M. Jean MARTINEZ **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE **FLORENSAC** : Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à Mme Nicole RIGAUD **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'Environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2019

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20190527-Imc1D0029200-DE

Mme la Vice-Présidente, déléguée à l'Environnement, rappelle que :

- La Réserve naturelle nationale (RNN) du Bagnas s'étend sur les terrains du Conservatoire du littoral. Elle a été créée par le décret n°83-1002 du 22 novembre 1983 et fait l'objet d'un plan de gestion sur la période 2012-2016 approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2014.
- D'autre part la Réserve naturelle nationale du Bagnas et le site du Conservatoire du Littoral sont tous deux inclus dans le périmètre Natura 2000 des étangs du Bagnas sur une superficie de 675 hectares qui fait l'objet d'un document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral du 21 janvier 2011. L'animation de ce site Natura 2000 a été conduite par l'ADENA de 2011 à 2015.
- La Réserve naturelle nationale du Bagnas s'étend sur 561 hectares et le site du Conservatoire du Littoral sur 603 hectares, soit 42 hectares de plus faisant l'objet d'une gestion active. (agropastoralisme notamment).

Madame le Rapporteur expose que le territoire de la CAHM est riche en espaces naturels sensibles, territoire sur lequel se trouvent deux réserves naturelles nationales (le Bagnas et Roque-Haute), des sites Natura 2000, des ZNIEFF, des zones humides (Les Verdisses, la Grande Maire), marais, mares temporaires, et dont certains

sites sont propriété du Conservatoire (Bagnas, Mont St Loup, Mont St Martin, Notre Dame de l'Agenouillade, les Verdisses, la Grande Maire, la Grande Cosse).

Depuis 2012, une convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral sur le site du Bagnas n° 34/289 établit le rôle des acteurs, affichant d'une part l'ADENA comme gestionnaire principal et d'autre part la ville d'Agde et la CAHM co-gestionnaires.

A ce titre l'ADENA intervient dans les six domaines d'activités prioritaires suivants :

1. surveillance du territoire et police de l'environnement,
2. connaissance et suivi continu du patrimoine naturel,
3. conseil, étude et ingénierie,
4. interventions sur le patrimoine naturel,
5. création et maintenance d'infrastructures d'accueil,
6. management et soutien

Par ailleurs, la CAHM réalise des aménagements et travaux éventuellement nécessaires à la conservation et à la restauration de deux bâtiments destinés à l'accueil du public ainsi que l'insertion de la réserve dans l'environnement local.

Ainsi, au titre de l'exercice budgétaire 2019, il est proposé que la CAHM, en tant que co-gestionnaire, attribue à l'ADENA une subvention annuelle de 36 000 € versée dans son intégralité au cours du premier semestre 2019.

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation d'une convention d'objectifs ayant pour objet de définir les rapports et les obligations respectives de la CAHM et de l'ADENA dans le cadre de la gestion du site du Bagnas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 13 mai 2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs définissant les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention d'objectifs ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **D'ALLOUER** une subvention annuelle de 36 000 € versée dans son intégralité au cours du premier semestre 2019

Fait et délibéré à Nizas les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE